



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ACTUALISATION DE LA GRILLE
TARIFAIRE RELATIVE AUX SEANCES ET
SERVICES DE LA MAISON SPORT SANTE A
COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2026**

**DÉCISION N° DM-26-248
EN DATE DU 26 JUIN 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-26-216 en date du 1er avril 2026 portant délégation de fonction à Madame Giulietta RANIERI, Adjointe au Maire ;

VU la décision n° DM-23-148 en date du 6 avril 2023 fixant la grille tarifaire relative aux séances et services de la Maison sport-santé ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser les tarifs des séances et services de la Maison sport-santé ;

D É C I D E

D'ACTUALISER à compter du 1^{er} septembre 2026 les tarifs des séances et services de la Maison sport-santé selon le tableau ci-joint.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée du sport, de la vie
associative et des quartiers,

Signé

Giulietta RANIERI

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérécours citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20260626-lmc1H14425H1-AR Date de réception en Préfecture : 26/06/2026 Date de Publication : 26/06/2026
--